vbb abems
Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

5e assemblée ordinaire des membres du 16 juin 2010, 14h30
Hôtel et centre des congrès Kreuz, Berne

Présents:	C. Imboden	Président	Comité dir. vbb|abems
	J. Blatti		
	D. Hannich		
	R. Meister		
	T. Stettler		
	P. Keller		Secrétariat vbb|abems
	T. Baumgartner		Procès-verbal
	H. Senn		
	EMS membres avec un total de 4128 voix (29,78 % présents) Majorité 2065 voix		
Excusés:	A. Andrey		Comité dir. vbb|abems
	B. Burgener		
	F. Nyfeler		
	A. Schoder		
	A. Streit		
	H.P. Stuber		
	10 EMS membres 1 membre juridique 1 membre individuel		

Le président, monsieur C. Imboden, souhaite la bienvenue aux membres présents.

Elections: les EMS disposent d'une voix/lit pour les résidents classés, et d'une ½ voix pour les résidents non classés. Vote à la majorité absolue.
Seuls les membres actifs (homes) ont le droit de vote.

Messieurs Rudolf Meister, Wohn- und Pflegeheim Utzigen, Utzigen et Thomas Stettler, WIA Wohnen im Alter AG, Thoune, sont élus scrutateurs.

1. Rapport annuel 2009 vbb|abems

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

2. Comptes annuels 2009 vbb|abems et rapport de l'organe de contrôle

Les comptes annuels et le rapport de l'organe de contrôle sont adoptés à l'unanimité.

3. Décharge du comité directeur

La décharge des membres du comité directeur est accordée à l'unanimité.

4. Calcul de la cotisation de membre vbb|abems pour l'année 2011

Propositions du comité directeur:
Membres actifs (selon art. 5, ch. a des statuts)
Fr. 35.- par lit selon la liste des EMS
Fr. 17.50 par lit pour les appartements avec prestations (résidents non classés)

Membres passifs (selon art. 5, ch. b des statuts)
Personnes morales Fr. 170.- par an
Personnes physiques Fr. 50.- par an

Cotisations membres CURAVIVA: conformément à la décision de l'assemblée des délégués de CURAVIVA (proposition: Fr. 12.-, la décision sera prise le 23.6.10).

Les cotisations de membres proposées sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

5. Élections

Élection du président:
- Le Dr Carlo Imboden, Niederscherli, est élu à l'unanimité pour un mandat de deux ans.

Élection du comité directeur:
- Hannich Dieter, président de la direction, tilia Stiftung für Langzeitpflege, Köniz
- Andrey Maya, responsable du domaine personnes âgées, Stiftung Diakonissenhaus Bern, Berne
- Blatti Jürg, membre de la direction, Verein Domicil, Berne
- Burgener Barbara, directrice d'établissement, Zentrum PHILADELPHIA, Thoune
- Meister Rudolf, directeur d'établissement, Wohn- und Pflegeheim Utzigen, Utzigen
- Nyfeler François, directeur d'établissement, Home LA ROSERAIE, St-Imier
- Schoder Andreas, directeur d'établissement, Altersheim Seegarten, Hünibach
- Stettler Thomas, directeur, WIA Wohnen im Alter AG, Thoune
- Streit André, directeur d'établissement, Pflegezentrum Schwarzenburg, Schwarzenburg
- Stuber Hanspeter, directeur d'établissement, weiermatt Wohnen im Alter, Münchenbuchsee

Les membres du comité directeur sont élus en totalité à l'unanimité pour un mandant de deux ans.

Election de la commission consultative:
- Baggenstos Adalbert, directeur d'établissement, Betagtenzentrum Oberhasli, Meiringen
- Binggeli Alfred, vice-directeur, Alterspflegeheim Region Burgdorf, Burgdorf
- Caspard Ruth, directrice d'établissement, Home la Lisière, Evilard
- Gasche Brigitta, directrice d'établissement, Domicil Schönegg, Berne
- Lanz Marcel, directeur d'établissement, Alterszentrum Haslibrunnen, Langenthal
- Lüthi Urs, directeur, dahlia Lenggen, Langnau
- Meichtry Hans-Peter, directeur d'établissement, Altersheim Büren, Büren a.A.
- Messerli Affolter Daniela, directrice, Seniorenvilla Grüneck, Berne
- Messerli Martin, directeur d'établissement, Alters- und Pflegeheim Kühlewil, Englisberg
- Ravizza Anna, directrice, Residenz Au Lac, Biel
- Salzmann Marcus, responsable département finances/informatique, Alters- und Pflegeheim Frienisberg, Seedorf
- von Känel-Thierstein Doris, membre de la direction, responsable du service des soins, Pflegeheim Frutigland, Frutigen
- Wyss Werner, directeur, Ziegelei-Zentrum, Steffisburg

Les membres de la commission consultative sont élus en totalité à l'unanimité pour un mandant de deux ans.

Election de l'organe de révision
VISTA Treuhand & Revisionen AG, Leo Ruffiner, Berne

La VISTA Treuhand & Revisions AG est réélue à l'unanimité organe de révision.

6. Informations sur les affaires courantes

Monsieur Leser, CURAVIVA Suisse, informe sur les points suivants:

Développement de la Hotline de conseils juridiques.

Priorités dans le travail de CURAVIVA:
- Charte
- Ressources humaines/pénurie de personnel
- Prise en charge intégrée/solution groupée
- 3e âge et violence/médiation Elder
- Droit de protection de l'adulte
- Soins palliatifs
- Démence
- Financement des soins
- Poste de travail EMS: manifestations régionales
- Responsables et direction de l'EMS

Le 4e congrès spécialisé sur le 3e âge se tiendra à Bâle les 27/28 janvier 2011.

Monsieur Keller, directeur vbb|abems informe sur les points suivants:
- Système tarifaire 2011
- Plan de postes 2011
- Financement des soins en appartement avec prestations dès 2011
- Offres des banques pour le financement de l'infrastructure

Tous les EMS doivent souscrire de nouveaux contrats avec les caisses-maladie à partir du 1er janvier 2011.

La comptabilité analytique de CURAVIVA sera adaptée à la nouvelle réalité dès le 1.1.2011.

Commission sur l'allocation pour impotent:
Le calcul est actuellement très dispendieux en temps, un travail non rémunéré aux EMS. Lorsque les systèmes de classification seront harmonisés, il faudra faire en sorte qu'à partir d'un certain niveau, les résidents reçoivent automatiquement l'allocation pour impotent sans avoir à remplir de questionnaires supplémentaires.

L'abems et CURAVIVA en prennent bonne note.

7. Divers

Monsieur Imboden, vbb|abems informe:
La fusion de CURAVIVA et Insos fera l'objet d'un vote lors de l'assemblée des délégués CURAVIVA du 23.6.2010. Les six délégués vbb|abems voteront contre cette fusion.
Le domaine spécialisé personnes âgées ne doit pas être en plus chargé des questions concernant le domaine jeunesse. Ce dernier domaine doit être organisé indépendamment de CURAVIVA. Une collaboration au cas par cas est toujours envisageable mais la collaboration ne doit pas être institutionnalisée.

Le président remercie les intervenants, les collaborateurs du secrétariat, les membres des diverses commissions et invite les personnes présentes à l'apéro.

Fin de la séance à 16h05.

Riggisberg, le 17 juin 2010/tb